

DEC133357DR05

**Décision portant nomination de M. Claude Legentil aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 8591 intitulée laboratoire de géographie physique « Pierre Birot ».**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR n°8591, intitulée laboratoire de géographie physique « Pierre Birot », dont la directrice est Mme Catherine Kuzucuoglu ;

Considérant que M. Claude Legentil a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 24 au 26 novembre 2004 (1<sup>ère</sup> session) et du 2 au 4 mars 2005 (2<sup>ème</sup> session),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Claude Legentil, assistant ingénieur CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR n°8591, intitulée laboratoire de géographie physique « Pierre Birot », à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013.

M. Claude Legentil exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Claude Legentil est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 décembre 2013

La directrice de l'unité  
Catherine Kuzucuoglu

Visa du délégué régional du CNRS